

Ateliers 2024-2025



- **Modalités d'inscription :**

- compléter le bulletin d'adhésion et d'inscriptions
- compléter la fiche de renseignements (pour les mineurs)
- régler l'adhésion 2024 et les ateliers (tarif variable en fonction du ou des ateliers choisis)

- **Modalités de règlements :**

Une inscription est effective lorsque la fiche d'inscription est complétée et accompagnée de l'ensemble des règlements de l'année (adhésion et ateliers).

- Le règlement s'effectue par chèques, espèces ou virement. Pas par CB.
- Facilité de paiement en trois fois pour les inscriptions à l'année dont l'encaissement interviendra à chaque début de trimestre.
- Un tarif réduit est possible à partir du 2^e atelier pour une même personne ou au sein d'une famille, tarif réduit appliqué sur l'atelier le moins cher. Un autre tarif réduit peut s'appliquer sous certaines conditions de ressources.
- Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée, celles annuelles sont prioritaires.
- L'inscription est finalisée par l'encaissement du premier versement à la suite de la première séance, considérée comme une séance d'essai.

- **Modalités d'annulation :**

Suite à la séance d'essai, les seules raisons d'annulations possibles qui pourront faire l'objet d'un remboursement des droits d'inscriptions sont :

- Déménagement
- Raisons de santé affectant la personne et rendant impossible la pratique du ou des atelier(s).

Les demandes de remboursement doivent être adressées par mail. Elles doivent indiquer le motif de la demande et être obligatoirement accompagnées des pièces justificatives. Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité. L'adhésion à l'association n'est pas remboursable.

- **Autres informations :**

- La saison compte 30 séances (sauf éveil, modèle vivant, histoire de l'art) les ateliers s'arrêtent pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- L'ancienneté dans l'atelier ne constitue pas un privilège : les nouveaux usagers bénéficient d'une attention identique et des mêmes espaces.
- Le nombre de place est limité par atelier.
- Les ateliers restent sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

L'adhésion annuelle est fixe, avec un abattement de 50% pour la 2^e personne de la même famille. Elle vous permet de bénéficier :

- de tarif préférentiel sur nos stages
- d'occuper des salles d'ateliers pour des projets personnels dans le cadre des activités liées à l'association.
- du prêt de magazines et livres de notre bibliothèque

- **Le matériel :**

- Le matériel est fourni pour l'ensemble des ateliers enfants et des ateliers Céramique et Modelage
- Le matériel de base est fourni pour Peinture sur soie, Peinture, Aquarelle, Dessin. Le matériel autre est à la charge des adhérents pour des projets spécifiques
- Les effets personnels restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.
- Les travaux en cours de séchage doivent être signés et rangés dans les emplacements précisés par l'intervenant.